



Misery-Courtion



Rapport de gestion

2023

Table des matières

1. Préambule

2. Activités des dicastères du conseil communal

2.1. Administration générale – personnel – finances

- 2.1.1. Administration générale - personnel
- 2.1.2. Communication - information
- 2.1.3. Archives
- 2.1.4. Finances

2.2. Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration - déchets – forêts

- 2.2.1. Aménagement du territoire
- 2.2.2. Constructions
- 2.2.3. Déchets
- 2.2.4. Forêts

2.3. Santé – affaires sociales – petite enfance – environnement

- 2.3.1. Santé
- 2.3.2. Affaires sociales
- 2.3.3. Petite enfance
- 2.3.4. Environnement

2.4. Bâtiments – cimetière – culture et loisirs – énergie – sports

- 2.4.1. Bâtiments communaux
- 2.4.2. Cimetière
- 2.4.3. Culture et loisirs
- 2.4.4. Energie
- 2.4.5. Sports

2.5. Routes – transports – parchets communaux – service du feu – protection de la population

- 2.5.1. Routes
- 2.5.2. Voirie
- 2.5.3. Transports
- 2.5.4. Parchets communaux
- 2.5.5. Service du feu
- 2.5.6. Protection de la population

2.6. Enseignement obligatoire – formation – AES

- 2.6.1. Enseignement obligatoire
- 2.6.2. Formation
- 2.6.3. AES

2.7 Eau potable – eaux usées – endiguements

- 2.7.1 Eau potable
- 2.7.2 Eaux usées
- 2.7.3 Endiguements

3. Conclusion

1. Préambule

Selon l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale prend acte du rapport de gestion. De nombreuses informations sur la vie communale sont présentes sur le site internet communal : www.misery-courtion.ch.

2. Activités des dicastères du conseil communal

2.1 Administration générale – communication/information - personnel – finances - archives

Dicastère géré par M. Alexandre Ratzé, Syndic

2.1.1. Administration générale - personnel

L'administration communale compte 4 employés, emplois qui correspondent à 3.1 EPT (Equivalent Plein Temps). Le bureau communal forme également une apprentie employée de commerce.

Les différents services administratifs sont répartis comme suit :

Le poste de secrétaire communal est occupé par M. Olivier Simonet, engagé à 100% depuis le 01.02.2017.

Le poste d'administratrice des finances est occupé par Mme Sylvie Wider, engagée à 60% depuis le 01.04.2002.

Le poste de préposée au contrôle de l'habitant est occupé par Mme Nicole Joye, engagée à 50% dès le 01.04.2008.

Le poste de responsable technique est occupé par Mme Alexandra Pauchard, engagée à 100% dès le 01.12.2023.

Mlle Elia Baftija est actuellement en 2^e année d'apprentissage auprès de l'administration communale jusqu'au 31.07.2025.

Mlle Noémi Zizza, apprentie de commerce de 3^e année a terminé son apprentissage et a obtenu son CFC en juillet 2023.

Le responsable technique, M. Jonas Boegli, a démissionné pour le 31 octobre 2023 et a été remplacé par Mme Alexandra Pauchard.

2.1.2. Communication – information

Collaboratrices-teurs

La communication entre l'autorité communale et les collaborateurs administratifs se fait sous la forme orale et avec des séances de coordination, en principe le lendemain ou le surlendemain d'une séance de conseil communal. Le condensé de ces réunions en présentiel est rapporté par un court procès-verbal sur lequel on convient bilatéralement des tâches, avec mention du délai, pour réaliser les tâches découlant des décisions prises par l'Exécutif.

Population

La population au 31.12.2023 est de 2'368 habitants. Elle est régulièrement informée :

- Par les informations publiées sur le site internet de notre commune
- Par l'envoi de tout-ménage
- Par la publication, deux fois par an, du bulletin communal d'informations « L'Oxalien »
- Par affichage aux piliers publics, situés dans les 4 villages de la commune
- Ouverture du bureau communal pour les citoyennes / citoyens

2.1.3. Archives

Les travaux d'archivage, qui ont été confiés à l'entreprise « Passeurs d'archives » en 2021, se sont poursuivis en 2023. Ces travaux ont bien avancé et devraient durer encore jusqu'à la fin 2024. Le local de travail des archivistes a été inondé en décembre 2023.

2.1.4. Finances

L'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable MCH2 a demandé d'importantes adaptations. Il a fallu rechercher des valeurs de biens datant de 20 ans et recalculer les amortissements selon les nouvelles règles. Les amortissements supplémentaires ne sont désormais plus possibles et la dissolution linéaire de la réserve de réévaluation provoque un résultat positif des comptes. En 2023, l'exercice comptable solde avec un bénéfice de Fr. 1'686'943.61. Ce résultat est à interpréter avec prudence, car le bénéfice dégagé est principalement dû à la dissolution partielle de la réserve de réévaluation (Fr. 1'513'500.--) et à la dissolution de la provision pour l'assainissement de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (Fr. 111'389.18).

M. Adis Hoxha, membre de la commission financière, a démissionné au printemps 2023 et a été remplacé par Mme Nicole Berset.

2.2 Aménagement du territoire – constructions – cadastre – mensuration – déchets – forêts

Ce dicastère est géré par M. Pascal Baechler, Vice-syndic et responsable des commissions du feu et des constructions ainsi que de l'aménagement du territoire.

Organisation du dicastère : il se compose d'une commission d'aménagement pour l'urbanisme et d'une commission des constructions pour les demandes et suivis des permis de construire.

2.2.1. Aménagement du territoire

Après 20 ans de travaux de révision, le nouveau PAL est entré en vigueur le 20 juin 2022.

2.2.2. Constructions

En 2023, 45 demandes de permis de construire ont été déposées. Depuis l'arrivée de FRIAC, les procédures ont changé et la complexité croissante des dossiers exige d'autres méthodes de fonctionnement. Un certain retard a été pris ces dernières années dans la gestion des permis de construire, notamment dans la délivrance des permis d'occuper. Un accent particulier va être mis ces prochaines années pour régulariser la situation.

2.2.3. Déchets

La déchetterie communale fonctionne bien malgré l'augmentation de la population de notre Commune. Les sacs à ordures officiels sont toujours les moins chers de la région et sont vendus dans plusieurs commerces de la commune.

Un nouveau surveillant, M. René Mazza, a été engagé à la déchetterie en automne 2023.

2.2.4. Forêts

La gestion de nos forêts est confiée à la Corporation Forestière du Haut-Lac CFHL.

2.3 Santé – affaires sociales – petite enfance – environnement

Ce dicastère est géré par M. Christophe Frossard.

2.3.1. Santé

Le Réseau Santé Lac gère les différentes tâches liées à la santé dans le district du Lac.

En 2023, la commune a fait l'acquisition de quatre défibrillateurs. Un appareil a déjà été installé au Centre communal. Les trois autres seront installés dans le courant 2024 dans les villages de Cormérod, Courtion et Cournillens. Dans l'intervalle, une journée d'information a été organisée pour former les habitants à l'utilisation de ces appareils et aux premiers secours.

2.3.2. Affaires sociales

Une commission Seniors+ a été formée en 2023 pour gérer et organiser des activités pour les Seniors. Cette commission est coprésidée par Mmes Frédérique Michel et Margrit Ryf. Elle compte actuellement 8 membres.

2.3.3. Petite enfance

L'école maternelle « Le Manège Enchanté » accueille les enfants dès l'âge de deux ans à raison de 2 jours par semaine (mardi et vendredi). L'enseignante, Mme Caterina Rodriguez, est régulièrement secondée par une stagiaire. 16 enfants fréquentent cette école à la rentrée 2023/24.

La commune a une participation dans la crèche Barbotine de Belfaux qui, malgré un agrandissement récent, est déjà complète pour les prochaines années. La commune doit alors subventionner le placement des enfants de la commune dans d'autres structures avec lesquelles elle a une convention.

Un nouveau règlement sur le subventionnement des structures d'accueil a été voté par l'Assemblée communale le 18 décembre 2023.

2.3.4. Environnement

Une journée coup de balai a été organisée le 25 mars 2023. La veille, le conseiller d'Etat M. Jean-François Steiert était présent à l'école de Courtion pour inciter les élèves à lutter contre le « littering ».

2.4 Bâtiments – cimetière – culture et loisirs – énergie – sports

Ce dicastère est géré par Mme Sabine Haymoz, également responsable de la commission des fêtes.

2.4.1. Bâtiments communaux

L'agrandissement de l'école de Courtion, projet voté en assemblée communale du 23 mai 2022, a bien avancé en 2023. La première étape était de créer 3 salles de classe supplémentaires dans le bâtiment de la Route de l'Eglise 27 et de modifier le système de chauffage. Ces travaux devraient être terminés pour Pâques 2024. La suite du projet, à savoir la modification du bâtiment de la Route de l'Eglise 31, se poursuivra en 2024. Les appartements mis jusque-là en location dans l'ancien bâtiment ont été libérés avant terme par les locataires, ce afin de permettre certains travaux préparatoires.

La rénovation des façades de l'école de Cournillens s'est achevée en automne 2023.

Un nouveau chauffage (PAC avec sondes géothermiques) est en service à l'ancienne école de Cormérod.

Au niveau du Centre communal de Misery, l'inondation provoquée par une fuite d'eau le 7 décembre 2023 a rendu la salle du conseil communal inutilisable. L'Exécutif se réunit depuis cette date à la salle des maîtres de l'école de Courtion. D'importants travaux de remise en état de la salle du conseil communal devront être effectués dans les premières semaines de l'année 2024.

Un premier secteur de prairie fleurie a été créé à l'arrière de la halle de gym de Misery.

Durant l'été 2023, des déprédations importantes ont été constatées sur le bâtiment de l'école de Courtion. Une plainte a été déposée et le cas a été annoncé à l'assurance. Les travaux de remise en état se feront au cours du 1^{er} semestre 2024.

2.4.2. Cimetière

En 2023, sept personnes y ont été inhumées (urnes et tombes).

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été installée au cimetière de Courtion.

La petite fontaine qui se trouvait en-dehors du cimetière y a désormais pris place dans sa partie basse.

2.4.3. Culture et loisirs

L'Oxalie en Fête a été créée en 2023. Cette association a pour but de promouvoir les activités à l'intérieur de la commune. Elle a notamment organisé le marché de Noël. Elle organise aussi régulièrement des soirées jeu ou des activités culturelles.

La place de jeux de Cormérod a été rénovée et mise aux normes du BPA.

2.4.4. Energie

La commission des énergies s'est réunie deux fois en 2023, dont une en présence de M. André Lehmann, conseiller « Cité de l'Energie ».

L'extinction de l'éclairage public nocturne a été prolongée de deux heures, soit de 23h30 à 05h30.

2.4.5. Sport

Les travaux de réfection du terrain de foot du Nitou, qui ont été votés en 2021, ont été partiellement réalisés. Le conseil communal a été approché par le FC pour un soutien financier dans l'achat d'une nouvelle tondeuse à gazon.

2.5 Routes – voirie - transports – parchets communaux – service du feu – protection de la population

Ce dicastère est géré par M. David Bongard.

2.5.1. Routes

Le projet de Valtraloc à Cormérod, voté en 2020, a pris du retard. En effet, les négociations pour certaines emprises de terrain demandent du temps et des solutions doivent être trouvées avec les riverains.

La reprise des routes de Cournillens et de Courtepin par le Canton est imminente et devrait être effective au 1^{er} janvier 2025. Divers échanges ont déjà eu lieu dans ce sens avec le Service des Ponts & Chaussées.

Le projet de trottoir au secteur de la Charrue à Cournillens a été autorisé par le Canton. Sa réalisation est prévue en 2024.

2.5.2. Voirie

La voirie occupe deux employés à plein temps : M. Philippe Stempfel et M. Matthieu Goumaz.

Le foyer La Colombière, établi à Misery, a approché le conseil communal pour l'engagement d'un employé communal qui serait également à sa disposition à un taux d'occupation à définir. Le conseil communal a accepté cette collaboration et a mandaté la société Atimo pour rechercher ce collaborateur. M. Jérémy Huguet a été engagé pour le 1^{er} janvier 2024 et son taux de travail serait réparti à raison de 60% à la commune et de 40% pour la Colombière.

Suite au décès subit le 7 décembre 2023 de notre employé, M. Philippe Stempfel, M. Huguet a été engagé provisoirement à 100 % à la voirie communale dès la mi-décembre. Une mise au concours aura lieu début janvier 2024 pour le remplacement de M. Stempfel. La collaboration avec la Colombière est en suspens jusqu'à l'engagement du nouveau collaborateur.

2.5.3. Transports

La commune est bien desservie par le réseau TPF. Elle a décidé de vendre les nouvelles cartes CFF dégriffées dès janvier 2024.

2.5.4. Parchets communaux

La procédure liée à l'attribution contestée de deux parchets communaux s'est achevée au printemps 2023.

2.5.5. Service du feu

La reprise du CSPIHL (Corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Haut-Lac) par le Bataillon Lac a été effective au 1^{er} janvier 2023. Cette organisation a un coût nettement plus élevé et engendre également l'abandon de la taxe non-pompier, manque à gagner de près de Fr. 60'000.- pour notre commune. A noter que cette taxe a encore été facturée en 2023 étant donné que cette facturation est effectuée avec une année de décalage.

2.5.6. Protection de la population

Un contrôle des différents abris communaux de protection civile PC a été effectué en 2023 par une entreprise spécialisée sur mandat du Canton. Le rapport n'a pas encore été reçu.

2.6 Enseignement obligatoire – formation – AES

Ce dicastère est géré par Mme Cindy Schneider.

2.6.1. Enseignement obligatoire

Plusieurs activités ont été organisées par l'école en 2023 :

- 02.2023 Une fête de carnaval, avec un cortège à travers le village de Courtion, a été organisée par les enseignants et a réuni toutes les classes.
- 03.2023 Les élèves de 7H et 8H sont partis une semaine au camp de ski à Leysin
- 07.2023 Une clôture scolaire a été organisée par le conseil des parents lors du dernier jour d'école
- 12.2023 Les classes de l'école de Courtion ont organisé une fenêtre de l'Avent

La secrétaire de l'école, Mme Nicole Joye, assure une permanence à Courtion dès l'automne 2023 pour optimiser la collaboration avec la Direction de l'école.

2.6.2. Formation

Durant l'année 2023, M. Matthieu Goumaz a suivi un cours de bûcheronnage.

Au niveau de l'AES, Mme Samira Kabab a demandé à suivre une formation d'intervenante. Cette formation dure deux ans et se terminera en été 2025.

La commune ayant acquis des défibrillateurs durant l'année 2023, une formation sur les premiers secours sera donnée aux collaborateurs communaux début 2024.

2.6.3. AES

L'accueil extra-scolaire occupe 4 personnes à temps partiel : Mme Janique Jenny, Mme Jacqueline Audergon, Mme Samira Kabab et Mme Maria Mazza. Les intervenantes font régulièrement appel à des étudiant(e)s pour l'aide aux devoirs surveillés.

A la rentrée 2023/24, 65 enfants sont inscrits à l'AES. Les inscriptions à l'AES sont en augmentation en 2023 et une étude va être menée notamment en collaboration avec les communes de Courtepin et Grolley pour déterminer le besoin d'une ouverture de l'AES durant les vacances scolaires.

2.7 Eau potable – eaux usées – endiguements

Ce dicastère est géré par M. Jean-Yves Garreau.

2.7.1. Eau potable

De nombreuses fuites ont eu lieu en 2023, sans provoquer trop de désagréments à la population. A citer peut-être la fuite du 7 décembre 2023, devant le bureau communal, qui a provoqué une inondation conséquente à la salle du conseil communal.

Une grande majorité des bornes hydrantes ont été révisées en 2023.

La conduite d'eau longeant la route de l'Essert à Courtion a été remise à neuf.

2.7.2. Eaux usées

Actuellement, seule une partie de nos eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Pensier. L'autre partie est traitée par la Step communale de Misery. Un investissement a été voté en 2018 pour un raccordement de toutes nos eaux usées à la Step de Pensier, ce qui amènerait à terme la désaffectation de la Step de Misery. Les démarches dans ce but suivent leur cours avec l'étude du tracé des nouveaux collecteurs.

2.7.3. Endiguements

Les fortes précipitations de la fin de l'année 2023 ont causé quelques dégâts (érosion) aux berges des ruisseaux. Des travaux supplémentaires de remise en état devront être effectués en 2024.

La présence des castors dans les ruisseaux de la Crausa et du Chandon occasionne également quelques frais d'entretien supplémentaires depuis quelques années.

3. Conclusion

Ce rapport de gestion, le premier du genre pour notre commune, est un bref résumé de l'activité communale à fin 2023. Des remerciements sont adressés à l'administratrice des finances qui l'a rédigé avec le concours de ses collègues de l'administration communale.

Misery-Courtion, mars 2024

Le Conseil communal